



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Caen, le 10 septembre 2012

**Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Education Physique et Sportive**

A

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS

S/c

**Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement des
collèges et lycées professionnels.**

Objet : Note d'accompagnement pédagogique pour la note de service relative aux modalités d'évaluation en EPS au titre du diplôme national du brevet. Note de service n°2012-096 du 22/06/2012 parue au BO spécial n° 5 du 19/07/2012.

Rectorat

Inspection
Pédagogique
Régionale

Dossier suivi par
Jean-Luc Coumac
Bénédicte Lemarié
IA-IPR d'EPS

Téléphone
02 31 30 15 35
Télécopie
02 31 30 16 41
Mél .

Jean-Luc.Coumac@ac-caen.fr
Benedicte.Lemarie@ac-caen.fr

168, rue Caponière
B.P. 6184
14061 CAEN CEDEX

www.ac-caen.fr

- 1 : Le professeur enseigne obligatoirement au même groupe classe tout au long de l'année scolaire.
- 2 : Les APSA proposées en classe de troisième peuvent être éventuellement différentes d'une classe à une autre (notamment lorsque toutes les classes ne peuvent accéder aux mêmes installations) à condition que les élèves aient une évaluation sur au moins trois compétences propres (CP) différentes.
- 3 : Il convient de diversifier la programmation en classe de troisième autour du plus grand nombre de CP : quatre autant que possible, trois au minimum pour atteindre le niveau deux de compétence attendue. Cette programmation la plus élargie possible doit permettre à chaque élève d'exprimer au mieux ses potentialités dans le cadre de cette évaluation mais également de le préparer à l'EPS enseignée en lycée. Il faut distinguer l'enseignement permettant d'atteindre le niveau deux dans au moins une APSA des huit groupes d'activités, de la certification au titre de l'examen du diplôme national du brevet qui porte sur trois APSA de trois CP différentes.
- 4 : Le contrôle continu s'effectue au terme des unités de formation constituées par chacun des cycles d'apprentissage. La situation de référence servant à l'évaluation finale ne peut être proposée qu'une fois : les évaluations que les enseignants pourraient réaliser en dehors de la situation de référence ne peuvent servir qu'à fournir une note trimestrielle mais pas une note certificative pour l'examen.
- 5 : L'évaluation des rôles sociaux peut ne pas se limiter à une appréciation réalisée le jour de la certification : elle peut donc être mise en œuvre dans des situations de complexité équivalente à la certification à différents moments du cycle, mais autant que possible proche de sa fin.
- 6 : La moyenne des trois notes retenues doit prendre en compte les meilleures notes obtenues dans trois CP différentes.
- 7 : C'est à l'enseignant de juger des effets des absences de moins de trois mois d'un candidat. Si le candidat est apte et possède le niveau requis le jour de l'évaluation il peut être évalué en fin d'unité de formation, il n'est pas nécessaire de le renvoyer en rattrapage. Des épreuves de rattrapage peuvent être organisées en fin d'année pour les candidats ne possédant pas trois notes dans trois CP différentes.
- 8 : Une information aux familles doit être réalisée – nous recommandons fortement un courrier-précisant les APSA, la durée des cycles, la période de certification et de rattrapage et les niveaux de compétence attendue.
- 9 : Un protocole dont le modèle est en annexe doit être renseigné par le coordonnateur, et retourné sous-couvert du chef d'établissement, à votre correspondant de bassin pour validation avant le 28 septembre 2012. En cette première année de mise en œuvre, nous insistons sur l'absolue nécessité de cette opération.

10 : Nous attirons votre attention sur le fait que les outils de gestion des notes comme Pronotes ne peuvent basculer automatiquement les résultats pris en compte pour le DNB. Il reviendra au chef d'établissement d'organiser avec l'appui du coordonnateur, la saisie et le contrôle officiels des notes certificatives. Dans l'attente d'un outil national en cours de finalisation, nous vous recommandons la mise en place d'un outil informatique permettant la saisie continue des notes des élèves tout au long de l'année, en veillant particulièrement aux procédures de sauvegarde.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Bénédicte LEMARIE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Lemarie', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc CURNAC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Luc Curnac', with a long horizontal stroke extending to the left.